



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Un audit de la Cour des comptes conforte le Conseil d'Etat dans sa volonté de réformer la Protection civile vaudoise

Le Conseil d'Etat entend moderniser la Protection civile vaudoise (PCi) et adapter son organisation face aux besoins en effectifs et à l'évolution des risques. Le rapport de la Cour des comptes souligne également la nécessité de faire évoluer la PCi. Le Conseil d'Etat prend acte des recommandations formulées par la Cour des comptes et va poursuivre les réflexions en cours.

Après analyse attentive de l'audit de la Cour des comptes, le Conseil d'Etat souligne que la plupart des éléments mis en évidence lui étaient connus et que des réflexions et des travaux ont déjà été entrepris. Dès lors, le Conseil d'Etat prend acte des conclusions de la Cour des comptes qui confirment sa volonté de réformer la Protection civile.

Toutefois, le Canton ne dispose actuellement pas des bases légales nécessaires à la mise en œuvre des recommandations accompagnant le rapport d'audit au niveau des Organisations régionales de protection civile (ORPC), au vu de leur statut. Des réflexions sont en cours pour adapter les bases légales permettant d'entreprendre les travaux de modernisation envisagés.

L'organisation de la Protection civile vaudoise est appelée à s'adapter à la diminution des effectifs - près de 35% en moins - induite par l'entrée en vigueur en janvier 2021 de la nouvelle Loi fédérale sur la protection de la population et la protection civile (LPPCi). Dans ce but, le Conseil d'Etat est favorable à une simplification de l'organisation, tout en conservant une structure fortement décentralisée avec un solide ancrage régional. Des discussions en ce sens avec les ORPC sont en cours.

Enfin, cet audit confirme que la Protection civile vaudoise est un maillon essentiel de la politique de sécurité cantonale et qu'elle constitue la seule réserve stratégique à disposition du Canton. Le Conseil d'Etat entend l'organiser de la manière la plus efficiente possible afin qu'elle puisse compter sur les ressources indispensables à appuyer les partenaires de la protection de la population lors d'événements exceptionnels ou en cas de catastrophe, comme il a été le cas lors de la pandémie de

coronavirus.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 01 juin 2022

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DES, Béatrice Métraux, conseillère d'Etat

DJES, Denis Froidevaux, chef du Service de la sécurité civile et militaire